

F.S.U.88

Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire des Vosges

Édito

Éditorial : celles et ceux qui luttent

2025 s'achève, et avec elle son lot d'anniversaires : 120 ans de la loi de séparation des Églises et de l'État, 80 ans de la Sécurité sociale, 10 ans des accords de Paris... L'occasion aussi de mesurer le chemin parcouru et combien la FSU est sur tous les fronts pour faire face aux incessantes attaques, du dévoiement de la laïcité à l'étatisation puis à la privatisation de la Sécu, en passant par la répression des mouvements sociaux et écologiques...

Car la répression, justement, s'accélère. La FSU 88 tient à ce titre à exprimer tout son soutien à Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, mise en examen pour avoir comparé les grandes fortunes opérant du chantage à l'exil fiscal en cas de mise en place de la « taxe Zucman » à des « rats qui quitteraient le navire ». Elle n'est pas la seule à être visée : depuis septembre, des sections départementales de la FSU font état de confrontations parfois violentes avec des élus conservateurs voire réactionnaires dans les instances où elles siègent.

Soyons clair·es : ni les coups bas (cf les opérations de désinformation sur le rôle joué par la FSU dans la mise en place de la protection sociale complémentaire par d'autres syndicats), ni les attaques politiciennes ne nous feront renoncer à la défense des personnels, des Services Publics et de leurs usager·es, en toute indépendance.

Confiant·es dans le projet que nous portons, nous vous proposons de finir l'année avec ces quelques vers de Victor Hugo écrits au crépuscule du printemps des peuples en décembre 1848 : « Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent ; ce sont Ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front, Ceux qui d'un haut destin gravissent l'âpre cime, Ceux qui marchent pensifs, épris d'un but sublime, [...] Ceux dont le cœur est bon, ceux dont les jours sont pleins, Ceux là vivent [...] ! Les autres, je les plains. »

Gabrielle HEBERT et Vincent SCHAEFER
Co-scrétaires départementaux

Expéditeur :

FSU
6 Maison des Associations
Rue du Général Haxo
88000 ÉPINAL



Déposé le 15 décembre 2025

SOMMAIRE

Page 1

Éditorial

Page 2

Dernières publications FSU
Militer à la FSU 88 : Louise

Page 3

Conseils médicaux et médecins
expert·es : enjeux nationaux

Page 4

Santé mentale des jeunes, inclusion
scolaire : les défis de l'Éducation
Nationale



<http://fsu88.fsu.fr>

Dernières publications FSU

Le syndicalisme de la FSU et de ses syndicats ne se résume pas à la tâche pourtant très prenante d'accompagner les personnels et de défendre sa vision émancipatrice de l'École publique. Elle dispose d'un institut de recherche qui publie sa – très bonne – revue trimestrielle *Regards croisés* et plusieurs ouvrages par an. Le dernier paru concerne l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité : il propose des analyses informées et revient sur des expériences de terrain, loin des caricatures et des attaques que l'EVAR(S) subit.

D'autres éditions publient des ouvrages de syndicats et de camarades de la FSU : citons par exemple *AESH, un vrai métier* écrit par un camarade du SNUipp des Bouches-du-Rhône (septembre 2025, Syllepse), ou la maison d'édition du SNES-FSU, Adapt, présidée par Frédérique Rolet.

Plus d'informations ou commandes sur <https://institut.fsu.fr>, www.syllepse.net ou <https://adapt.snes.edu> !



Militer à la FSU 88 : Louise

Professeure des écoles depuis 2015, je me suis syndiquée à la FSU-SNUipp la même année. J'ai rejoint l'équipe du bureau en septembre 2022. En maintenant trois ans, j'ai énormément appris au contact de militant·es et des collègues sur les réalités des différents postes que l'on peut rencontrer au sein de l'Éducation Nationale et des difficultés de chacun·e. La découverte de cette souffrance m'a incitée à m'investir davantage pour aider les collègues. Je siège donc en CDEN (Conseil départemental de l'Éducation Nationale), instance consultée sur des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du service public d'éducation, en CAPD (Commission administrative paritaire départementale) du premier degré, consultée pour les questions relatives à la carrière des enseignant·es (temps partiel, mouvement...). Depuis cette année, je suis également élue pour deux ans au poste de secrétaire départementale de la Formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT).



Cette instance permet de cibler les difficultés des collègues, notamment via les registres SST (registres santé et sécurité au travail) que chacun·e peut remplir. Des visites sont organisées chaque année dans des établissements présentant des problématiques. L'instance travaille à formuler des préconisations et à trouver des solutions afin d'améliorer les conditions de travail de nos collègues en souffrance, mais aussi d'apporter une écoute bienveillante dont nos pairs ont tant besoin.

Voyant la détresse grandissante des professeur·es et autres professionnel·les de l'Éducation Nationale, mais aussi la dégradation constante de nos conditions de travail, deux choix s'offraient à moi. Subir, renoncer et attendre ou m'investir en essayant de faire évoluer les choses dans le bon sens. Mon choix a été facile. Aujourd'hui, je m'implique dans le militantisme autant que faire se peut, mais sans non plus renoncer à mon métier de professeure des écoles. Je rêve d'un avenir plus radieux pour notre métier, fait de réelle reconnaissance de la part de notre hiérarchie, mais aussi des parents.

Ces changements seront notamment possibles si nous retrouvons du collectif, c'est pourquoi à la FSU-SNUipp, nous proposons des stages à destination des enseignant·es, hors hiérarchie, pour permettre à toutes et tous de se retrouver et de s'exprimer librement ! Le bien-être au travail est un élément essentiel pour le SNUipp 88 !

Le Conseil médical départemental (CMD) est une instance consultative chargée d'émettre des avis préalables à certaines décisions liées à la santé des agent·es. Il est présidé par un·e médecin agréé·e désigné·e par le ou la préfet·e.

Cette instance médicale fonctionne en deux formations. La formation restreinte traite des congés pour raisons de santé (congés de maladie ordinaire, congés de longue maladie, congés de longue durée et de grave maladie) et des reclassements pour inaptitude physique. La formation plénière étudie des accidents et maladies imputables au service, des allocations temporaires d'invalidité et mises à la retraite pour invalidité. En formation restreinte, le conseil médical est composé de trois médecins nommé·es pour trois ans renouvelables. En formation plénière se rajoutent des représentant·es de l'administration et du personnel.

Quant à l'agent·e dont le dossier est discuté en CMD, il ou elle a consulté au préalable un·e médecin expert·e qui a statué sur son cas.

Voilà pour la théorie.

En pratique, les collègues sont souvent face à un parcours d'obstacles. Dans de trop nombreux départements, les camarades siégeant au CMD pour défendre des dossiers constatent de graves manquements et font remonter que certain·es médecins expert·es tiennent des propos déplacés lors des CMD et dans leurs expertises et qu'ils et elles sont dans le jugement. Les agent·es, déjà vulnérables et affaibli·es, sortent de leur rendez-vous d'expertise encore plus mal qu'avant. Un manque de bienveillance, l'absence d'écoute positive, la violence verbale voire physique vécue lors de l'auscultation ou une expertise réalisée en seulement cinq minutes ne sont pas acceptables. Pour ne rien arranger, les patientes subissent trop souvent le sexism d'un corps d'experts globalement masculin.

Par ailleurs, les représentant·es FSU répertorient de plus en plus de refus d'accorder des congés longue maladie (CLM), sans parler des délais de traitement qui peuvent aller jusqu'à quatre ans après la demande initiale. S'ajoute à cela une pénurie de médecins agréé·es qui force parfois les collègues à faire plusieurs centaines de kilomètres pour pouvoir être expertisé·es.

Lors des instances, la FSU a alerté l'administration à l'égard des expertises maltraitantes. Les réponses concrètes sont inexistantes. L'administration affirme que ce n'est pas de son ressort. Les préfet·es ne réagissent pas, l'ARS ne donne pas suite. Au mieux, les collègues ne sont plus envoyé·es vers les médecins problématiques.

Dans un département de l'Ouest, le président du conseil de l'ordre des médecins, interpellé par les camarades de la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail, conseille aux collègues concerné·es de porter plainte et de faire des courriers individuels. Il propose aussi de faire une saisine à l'ordre des médecins avec témoignages anonymes des collègues, mais en levant l'anonymat sur le ou la professionnel·e de santé défaillant·e. Imagine-t-on sérieusement des collègues en état de vulnérabilité devoir porter plainte contre un·e médecin dit·e expert·e alors que leur avenir professionnel et personnel dépend de cette même personne ?

Les médecins en question sont trop peu nombreux pour traiter les dossiers dans un laps de temps approprié à la situation précaire de l'agent·e concerné·e. En outre, elles et ils ne sont pas suffisamment formé·es pour mener leurs expertises, notamment sur les pathologies liées aux risques psycho-sociaux et les problématiques spécifiques aux métiers de l'éducation.

Pour finir, certaines pathologies ne sont pas répertoriées comme ouvrant droit systématiquement à un congé, ce qui conduit à des refus de CLM. La FSU a donc entamé un travail avec la médecine du travail afin de demander une révision de la réglementation en matière de maladies répertoriées (maladies liées à l'exposition à certains produits chimiques, souffrances dues au bruit auquel est exposé l'agent·e, maladies psycho-sociales dont le burn-out etc.). Le tableau répertoriant officiellement les différentes maladies professionnelles datant de 1919 (!), il y a donc encore beaucoup de travail sur la planche.

Le 12 septembre dernier, la FSU était invitée, aux côtés de représentant·es de parents d'enfants en situation de handicap, à rencontrer le député NFP de Dordogne, Sébastien Peytavie, afin d'évoquer les questions de santé mentale et les difficultés dans la mise en place de l'inclusion scolaire. Paraplégique depuis son enfance, le député Peytavie, psychologue libéral, souhaite mettre au cœur des politiques publiques les problématiques liées aux handicaps.

Pour ce faire, un représentant de la FSU a participé à cet échange informel à bâtons rompus pour porter la vision des personnels de l'Éducation Nationale et des élèves qui leur sont confié·es. La FSU est fondamentalement attachée à la loi de 2005 relative à l'inclusion scolaire des élèves à besoins particuliers, contrairement à d'autres organisations syndicales qui pensent encore que ces élèves doivent « bénéficier » de lieux d'enseignement séparés. Pour créer une société inclusive, s'adaptant aux besoins au lieu de laisser de côté une partie de la population, la FSU défend l'idée qu'il faut que les moyens suivent les besoins et non l'inverse.

Cependant, face à l'augmentation des besoins et des notifications par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les réformes vont à l'encontre des enjeux de l'inclusion : la mutualisation des moyens au sein des PIAL devenus PAS (Pôles d'appui à la scolarité) et la transformation des missions des accompagnant·es d'élèves en situation de handicap (AESH), toujours sans formation, ne peuvent qu'inquiéter. Les PAS sont un dispositif au rabais : des coordinateur·ices dont certain·es ne sont pas titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), un manque de temps de concertation, des structures médico-sociales insuffisantes...

Loin des incantations qui font croire que notre pays est inclusif, la FSU défend la mise en œuvre de politiques beaucoup plus affirmées sans subir de discrètes diminutions de budget laissant les familles seules devant les difficultés. Et que dire de certains établissements scolaires encore imparfaitement adaptés et des personnels insuffisamment formé·es qui se retrouvent souvent seul·es à gérer des situations dont elles et ils n'ont parfois qu'une connaissance partielle ?

Quant à la santé mentale des élèves, force est de constater que depuis les réunions organisées par le préfet des Vosges lors de la période de COVID, la FSU a alerté de nombreuses fois sur la fragilité des jeunes suscitée par le vocabulaire anxiogène utilisé pendant les différents confinements, ou aujourd'hui dans le discours militariste. Si la santé mentale est présentée comme une priorité du gouvernement, rien ne semble concrètement mis en place dans les établissements scolaires alors que les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) sont de plus en plus sollicités pour des formes de « phobies scolaires » qui portent en réalité bien d'autres problématiques non prises en compte par l'institution.

Or, ce sujet doit être considéré à la hauteur des enjeux qu'il représente. Pour la FSU, la prise en compte de la santé mentale et du bien-être ne doit pas être uniquement sujette à une volonté de trouver de futur·es travailleur·euses, productif·ves et capables de s'adapter. On ne peut, là encore, se passer de programmes de formations pour les référent·es, les enseignant·es et les CPE, sachant par ailleurs qu'on manque cruellement de médecins scolaires dont les missions tendent de plus en plus à être redéployées vers les infirmier·es scolaires et les Psy-EN dont ce n'est pas la fonction. La FSU appelle également au renforcement des structures de prises en charge et à la mise en œuvre d'un parcours de soins qui ne soit pas un filtrage successif avant d'accéder à des interventions qualifiées.

Dans ce riche échange, fidèle à ses mandats et aux valeurs qu'elle porte, la FSU a pu exposer ses idées et faire un état de la situation réelle dans l'Éducation Nationale de l'inclusion et de la santé mentale pour une société plus juste, plus équitable et plus inclusive.

Nicolas Thomas

Directeur de la Publication : **Norbert GILET**
FSU Vosges 6 Maison des associations Rue du général Haxo 88000 ÉPINAL
Tel: 03 29 35 40 98
Mail : fsu88@fsu.fr Site FSU Vosges : <https://fsu88.fsu.fr/>
Trimestriel - Abonnement : 4 € - Prix au Numéro: 1 € - Imprimé par nos soins
N° ISSN : 1259-2501 - N° CPPAP : 1021 S 07553 - Dépôt légal : 4^e trimestre 2025

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à celle-ci.